

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle-de-Guinchay

Commune de NAVOUR-SUR-GROSNE

Compte-rendu

Réunion de conseil Municipal
du
Vendredi 5 Novembre 2021

Le vendredi 5 novembre deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de la commune.

Étaient présents : Fabienne PRUNOT, Jean PIÉBOURG, Jean DE-WITTE, Bernard BADROUILLET, Amélie MARC, Raphaël CHARNAY, Arnaud DENOJEAN, Ludovic DROIN, Patrice FERRET, Marie-Paule HORAT, Eliane JOMAIN, Nathalie RAJOT, David SOUFFLOT.

Étaient absents : Isabelle AUGOYAT, Cindy ROQUENCOURT, Patrice SAUVAGEOT, Thierry VARACHAUD

Étaient absents excusés : Albin DAUMALLE, Philippe SAVARIS

Procurations : Albin DAUMALLE à Eliane JOMAIN, Philippe SAVARIS à Jean DE-WITTE

Secrétaire de séance : Raphaël CHARNAY

1°) Personnel communal :

❖ **Titularisation David DEVILLARD**

Madame le Maire indique que Monsieur DEVILLARD termine sa période de stage au 18 novembre 2021 et peut être titularisé suite à sa formation d'intégration suivie en vidéo-conférence du 10 au 24 septembre 2021. Le conseil municipal, considérant que Monsieur David DEVILLARD fait preuve des aptitudes professionnelles requises pour l'exercice de ses fonctions, donne un avis favorable à sa titularisation à partir du 18 novembre 2021.

Madame le Maire explique que le travail de l'agent est désorganisé depuis début septembre en raison de sa contribution au déménagement des classes et pendant les vacances de la Toussaint, des restaurants scolaires. Il convient de signer une convention de mise à disposition de personnel au SIVOS de la Noue dans l'attente du recrutement d'un agent par le SIVOS.

❖ **Mise à disposition de Madame BERNARDAT au SIVOS**

Madame le Maire informe les conseillers que Madame BERNARDAT, agent d'entretien, est mise à disposition du SIVOS de la Noue depuis le 13 septembre 2021 pour des missions de ménage à raison de 2h par journée scolaire. Après consultation du Centre de gestion pour une convention de mise à disposition de personnel, il s'avère que le temps de travail au SIVOS est supérieur au temps de travail effectué sur la commune.

La mise à disposition de Madame BERNARDAT au SIVOS de la Noue n'est donc pas possible : C'est au SIVOS de faire un contrat de travail à l'agent. Une convention de mise à disposition temporaire de personnel sera signée avec le SIVOS de la Noue pour le remboursement du salaire de Madame BERNARDAT.

2°) Point travaux :

❖ Groupe scolaire :

Madame le Maire expose que la cuisine a été équipée la semaine dernière par l'entreprise CUNY avec le transfert de la plonge, de la gazinière, de 2 armoires réfrigérées, et de meubles en inox du restaurant scolaire. Le déménagement du restaurant scolaire maternel s'est effectué le mercredi 27 octobre en présence de Marie Louise PEREIRA afin de libérer la salle des fêtes de Brandon. Le restaurant scolaire primaire a été déménagé le mardi 2 novembre en présence de Marie Thérèse CHACHUAT. Une formation sur l'utilisation du matériel sera assurée par l'entreprise le mercredi 3 novembre. La réception définitive de travaux du groupe scolaire a été programmée le vendredi 29 octobre. Le coût de l'opération se monte à 2 238 170.42 € HT dont une plus-value de 41 453.19 €.

❖ Voirie :

Route des Cours

Madame le Maire précise que le fossé longeant la route des Cours a été busé sur 36 mètres linéaires suite à de nombreux accidents. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise JOLIVET pour un montant de 1 980,00 €.

Chemin Mme LEONARD

Madame le Maire signale que Madame LEONARD est venue en mairie pour réitérer sa demande de réfection du chemin d'accès à sa propriété et nous a adressé un courrier de réclamation. La commission voirie se rendra sur place pour évaluer l'état du chemin et décider des travaux à réaliser.

La Croix de Brandon :

Madame le Maire expose que l'entreprise PETAVIT a réalisé des regards pour le sondage du réseau d'eaux pluviales les 13 et 14 octobre 2021 à la Croix de Brandon. Les inspections ont été limitées en raison de la présence de dépôts grossiers dans la canalisation et les dalots maçonnés empêchant la progression de la caméra. Dans le cadre des aménagements de voirie à venir, il semble important de supprimer les réseaux qui apparaissent en mauvais état, principalement les dalots et de créer un réseau de contournement des habitations à travers la parcelle 453 (Appartenant à Madame CONDEMINE). Cette solution nécessite l'autorisation de passage dans la parcelle privée et un levé topographique pour vérifier la possibilité de raccordement au bief. Madame le Maire propose d'attendre le chiffrage des travaux pour en discuter en commission, avec les riverains.

Cimetières :

Madame le Maire informe les conseillers que l'entreprise TERIDEAL a procédé au nettoyage des cimetières de Brandon et Clermain le lundi 25 octobre. La prestation n'est pas satisfaisante, le débroussaillage est grossier et l'herbe n'a pas été ramassée.

Une réclamation a été adressée à l'entreprise.

Fabienne PRUNOT demande s'il faut reconduire les « corvées » ou reprendre Monsieur THOMAS, agent technique de la commune de La Chapelle-du-Mont-de-France.

Jean DE WITTE suggère de faire appel à un vacataire pour ce travail.

Bernard BADROUILLET conseille de renouveler l'engazonnement mais au bon moment, à l'automne : l'entretien régulier empêche la pousse des mauvaises herbes.

Le conseil municipal est d'accord pour le recrutement d'un vacataire.

3°) Projet MAM's

Madame le Maire indique que le dossier de demande de subvention a été transmis début octobre à la CAF pour une dépense prévisionnelle de 53 898.61 € HT, incluant les travaux de gros œuvre et l'achat de matériel électroménager.

Les assistantes maternelles souhaitent connaître le montant du loyer et la date de fin de travaux. Le conseil municipal approuve la proposition à 300 €/mois, hors charges.

Fabienne PRUNOT rappelle que la salle de classe désaffectée doit être rénovée pour déménager la bibliothèque permettant ensuite de commencer les travaux de la MAM. Patrice FERRET s'est chargé d'enlever le radiateur pour la création d'une ouverture côté Est.

Jean PIEBOURG dit qu'il vaut mieux solliciter des entreprises pour la garantie décennale : il serait opportun d'abaisser le plafond et changer les luminaires pour économiser l'énergie. De plus, la démolition du mur requiert des compétences en maçonnerie et les travaux de plâtrerie-peinture sont conséquents.

Madame le Maire rappelle que l'ouverture de la MAM est prévue pour le mois d'avril : il semble difficile de trouver des artisans disponibles à court terme.

4°) Appel à projet départemental

Madame le Maire présente les différentes aides du Département dans le cadre des Appels à projets : les dossiers doivent être déposés au 31 décembre 2021.

Elle propose au conseil municipal de solliciter une demande de subvention pour les dossiers suivants en complément de la notification de DETR.

- Rénovation de la salle des fêtes de Clermain (25 %)
- Sécurisation de la Croix de Brandon (25 %)

Concernant la rénovation du patrimoine, l'éligibilité du dossier est conditionnée à une validation de l'architecte des bâtiments de France (ABF) et d'un plan de mise en valeur de l'opération.

Pour les dossiers de rénovation énergétique des bâtiments, la collectivité doit faire l'objet d'un accompagnement par un conseiller en énergie partagé (CEP) et doit réaliser un audit énergétique préalable.

Le conseil municipal accepte de présenter les 2 dossiers « Rénovation de la salle des fêtes de Clermain » et « Sécurisation de la Croix de Brandon » à l'Appel à projets départemental.

5°) RCEA :

Madame le Maire expose que les travaux ont commencé le 20 octobre 2021.

Une coupure de la RD121 et de la RD289 est prévue du 20/09/2021 au 31/10/2022 pour d'une part le recalibrage de la RD121 sur son futur tracé et servir de support à la RCEA en phase chantier, et d'autre part permettre le réaménagement du carrefour avec déplacement du Pont de Montagny-sur-Grosne vers l'ouest. Les déviations ont été transmises aux habitants via navourcommunication et affichées en mairie.

6°) Commémoration du 11 Novembre :

Le conseil municipal décide l'organisation suivante :

10h30 : Dépôt de gerbe à Montagny-sur-Grosne

11h : Dépôt de gerbe à Brandon

11h30 : Cérémonie à Clermain suivi d'un vin d'honneur

7°) Repas CIAS :

Le repas des aînés est programmé le dimanche 21 novembre.

A ce jour, 33 personnes se sont inscrites pour le repas, beaucoup demandent le panier gourmand.

Madame le Maire sollicite la présence des membres de la commission « Sociale » pour une aide au service.

8°) Bulletin municipal :

Fabienne PRUNOT signale que la commission « Communication » s'est réunie le 30 septembre et le 28 octobre.

Toutes les associations ont été contactées pour la rédaction des articles.

Les articles doivent parvenir au plus tard fin novembre pour permettre une dernière correction avant rendez-vous chez l'imprimeur.

9°) Questions diverses :

Générateurs anti-grêle : Bernard BADROUILLET indique qu'une réunion organisée par l'INREA le 19 octobre 2021 s'est tenue au LAB71. Il est ressorti que les générateurs anti-grêle n'ont aucun impact sur la sécheresse observée ces dernières années.

Noël : Fabienne PRUNOT suggère de créer une commission chargée de la décoration de Noël. Amélie MARC propose de s'en charger.

SPANC : Bernard BADROUILLET signale que le SPANC a procédé au contrôle de la fosse septique de la salle des fêtes de Montagny-sur-Grosne. L'assainissement n'est pas conforme mais ne présente pas de risque de pollution : il n'y a donc pas d'obligation de travaux.

Patrice FERRET signale un problème de fuite aux sanitaires de la salle des fêtes de Montagny-sur-Grosne, ainsi que le soulèvement d'une latte de parquet dans la salle. Il se charge de réparer les sanitaires.

Panneau-Pocket : Jean PIEBOURG suggère que la commune adhère au dispositif.

Projets : David SOUFFLOT propose la construction d'une grande salle des fêtes et salle de sport et de transformer les salles actuelles en logements.

Il propose aussi d'aménager une aire de vidange pour les camping-cars sur les délaissés de la RCEA.

Jean PIEBOURG ajoute qu'il serait opportun de recenser les maisons inoccupées : la commune pourrait les acheter et les rénover pour faire venir des familles.

Fabienne PRUNOT répond qu'il faut peut-être attendre de stabiliser les finances de la Commune nouvelle avant d'entreprendre des projets d'envergure.

Recensement de la population : Martine BELIN participera à une formation des agents coordonnateurs ce lundi 8 novembre à Clermain. L'INSEE préconise le recrutement de 3 agents recenseurs pour la commune.

Fin de séance à 23h30

Prochaines réunions : le 3 décembre 2021 et le 28 janvier 2022.